



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques  
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839  
29228 BREST CEDEX 2  
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

[fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

## **CSAL du 3 AVRIL 2023** *compte rendu*

### Ordre du jour :

- Implantation du Centre de contact des professionnels, présentation du règlement intérieur voté,
- Réorganisation des services sur le site de Châteaubriand / installation de la Paierie départementale,
- Information sur le déploiement de GMBI,
- Expérimentation sur la prise en charge des encaissements par carte bancaire par le SAD de Landerneau et extension du dispositif,
- Bilan de la campagne d'évaluation professionnelle 2022,
- Nouveau réseau de proximité – Bilan des accueils de proximité en 2022,
- Budget de la DDFIP29 : bilan 2022 et prévisionnel 2023,
- Point sur le versement de l'indemnité carburant,
- Points divers,

Le Comité social d'administration de la DDFIP29 présidé par M Benoît BROCARD, s'est réuni le 3 avril 2023 à Quimper.

### **Implantation du Centre de contact des professionnels, présentation du règlement intérieur voté :**

Suite à sa présentation aux représentants des personnels en Comité technique le 28 juin 2022, le règlement intérieur du Centre de contact des professionnels de Morlaix a fait l'objet d'un vote par les agents le vendredi 21 septembre 2022.

Rappelons que ce règlement intérieur normé au niveau national propose des options en matière de plages de travail ; à l'issue du vote, 32 agents sur 33 du CDC Pro se sont exprimés pour l'option 3, (cf : [CTL du 28 juin 2022](#)).

Lors de son intervention, la délégation **F.O.- DGFIP29** a interrogé la Direction sur la pertinence des ouvertures élargies (de 8h à 19h, voire le samedi) lors des fortes sollicitations du public, dispositif censé être limité à 40 jours par an.

En réponse, la Direction a indiqué qu'il n'était pas forcément justifié en première approche de reconduire le dispositif, affaire à suivre..

## Réorganisation des services sur le site de Châteaubriand / installation de la Paierie départementale :

La résiliation du bail des locaux de la Paierie par le Conseil départemental entraîne une opération de réinstallation des agents au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de Châteaubriand ainsi qu'une redistribution des implantations des services actuels.

En réponse à notre intervention sur le calendrier, la Direction a répondu que les locaux de la Paierie devant être libérés au 30 juin 2023, l'installation des agents sur Châteaubriand devrait se faire en première quinzaine du même mois. A ce stade, les devis sont en cours en ce qui concerne les travaux de cloisonnement, électricité, câblage ainsi que pour le mobilier à livrer.

Dans le prolongement de ses interventions en groupe de travail de la Formation Spécialisée du 13 mars dernier, la délégation **F.O.- DGFIP29** a souligné la problématique de certains bureaux positionnés dos ou face aux fenêtres, bureaux qu'il sera difficile de repositionner perpendiculairement compte tenu de la surface disponible, ce qui implique de veiller à la pose de stores fonctionnels.

**F.O.- DGFIP29** a également rappelé la question de la circulation dans certains bureaux qui pourrait ne pas respecter les normes en vigueur, compte tenu du besoin en armoires pour certains services, ce que les plans n'ont pas prévu à ce stade...

**F.O. DGFIP29** a rappelé également les enjeux immobiliers à venir notamment en lien avec le devenir de la Cité administrative de Brest dont manifestement le projet de rénovation a été abandonné. Le relogement de l'ensemble des services de la Cité sur le bâtiment de Duquesne pose manifestement un problème de faisabilité, **F.O.- DGFIP** ne manquera pas de rester vigilant dans ce dossier sensible quant aux conditions de travail des personnels.

## Information sur le déploiement de GMBI :

GMBI est un service en ligne disponible sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) permettant aux propriétaires de déclarer en ligne leurs propriétés foncières. En parallèle de ce service, un nouvel applicatif GesLoc a été déployé au sein des SDIF, il est composé de trois modules ( Surf, Evaloc, Gestion TU). Le module Surf est dédié à la surveillance des déclarations, Evaloc doit permettre aux agents de consulter les télédéclarations des usagers et d'en saisir les éléments pour l'évaluation des locaux, Gestion TU se consacre à la liquidation des taxes d'urbanisme.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les propriétaires doivent déclarer dans leur espace GMBI la situation d'occupation de leurs biens bâtis à usage d'habitation ou de locaux professionnels soumis à la taxe d'habitation. C'est dans ce contexte que depuis le 6 mars dernier, 16 millions de redevables ont reçu un courriel leur rappelant cette nouvelle obligation déclarative à satisfaire avant le 30 juin 2023...

La Direction a évoqué dans ce contexte de très fortes sollicitations auprès du SDIF, des services d'accueil, des SIP et des Centres de Contact avec une élévation exponentielle des demandes via e-contacts (+ 10 000), 1 800 accueils physiques sur ce premier trimestre 2023 soit une augmentation de +15 %...

Dans le prolongement de sa déclaration liminaire, la délégation **F.O.- DGFIP29** a fustigé le déploiement de GMBI et ses dysfonctionnements. L'envoi de mails en masse aux

redevables alors que les agents des SDIF n'avaient pas accès à l'interface des usagers est à ce titre significatif de l'inconséquence d'une administration complètement déconnectée du terrain !!

Dans son obsession d'automatisation massive des process, l'administration n'hésite pas à déployer des applicatifs non aboutis dans les services, ce dont les agents et les usagers font inévitablement les frais notamment les plus fragiles et isolés qui n'ont pas d'accès à internet.. Une fois de plus, le plus important c'est de cocher la case du tout numérique au détriment de la qualité de service.

En réponse à nos critiques, le Directeur, M BROCARD, a indiqué ne pas contester les difficultés métiers liées à GMBI ainsi que le pic d'activité qui pèse sur les services et conditions de travail des agents.

En réponse à notre demande quant aux moyens alloués pour répondre à ces enjeux, le Directeur a indiqué que la Direction était extrêmement mobilisée et qu'il avait demandé des moyens supplémentaires à la Centrale ainsi que des évolutions pour améliorer un système qu'il a qualifié de non accompli..

Sur cette question des moyens supplémentaires le Directeur a finalement évoqué un abondement de crédits d'auxiliaires...., tout en essayant de pondérer nos alertes et inquiétudes par une touche de satisfaction au regard des 11 millions de télédéclarations déjà effectuées, 110 000 au niveau de la DDFIP29....

Nous avons aussi alerté le Directeur quant aux répercussions que cette campagne GMBI pourrait avoir au moment de la campagne des avis avec in fine de très mauvaises surprises sur la qualité des déclarations faites par les usagers.

Pour **F.O.- DGFIP**, l'inquiétude est aussi de très court terme alors qu'une nouvelle campagne de déclaration de revenus va démarrer pour des services exsangues qui vont de plus devoir absorber la vague des sollicitations issues des errements de GMBI..

**Pour F.O.- DGFIP le déploiement à marche forcée de GMBI sur des services exposés à de nombreuses difficultés d'exercice de leurs missions notamment en lien avec le NRP et les suppressions d'emplois ne peut mener qu'au discrédit de notre administration et au ras le bol des personnels. Cela participe aussi à la dégradation des données et fichiers qui jusqu'à présent témoignaient du sérieux et de la fiabilité de notre Administration..l'avenir s'annonce donc sombre avec l'empilement de dysfonctionnements qui finiront par devenir immaîtrisables... l'heure est grave et vraiment pas à l'optimisme béat...**

### **Expérimentation sur la prise en charge des encaissements par carte bancaire par le SAD de Landerneau et extension du dispositif :**

Dans le prolongement du NRP, l'expérimentation de la prise en charge des encaissements par carte bancaire a été menée dans un premier temps sur le SAD de Landerneau fin 2022, puis début 2023 sur les SAD de Carhaix et Chateaulin.

Au vu de ces expérimentations, la Direction estime que l'option la plus sécurisante pour les agents d'accueil consiste à la simple prise en charge de la transaction par carte bancaire avec récupération des pièces justificatives, les services de gestion assurant la suite des opérations. Dans un contexte de flux d'usagers important, notamment en période

de campagne déclarative, la gestion post encaissement apparaît de nature à compliquer les accueils sur rendez-vous de l'après midi.

### **Bilan de la campagne d'évaluation professionnelle 2022 :**

74 cadres A+ ( IDIV, IP, AFIPA) ont été évalués sur cette campagne, 5 non évalués, rappelons que les agents non évalués sont ceux n'ayant pas exercé au moins 180 jours en 2021.

833 cadres A,B,C ont été évalués et 81 non évalués.

Le bilan de cette campagne 2022 (gestion 2021) fait apparaître 64 refus de participer à l'entretien d'évaluation professionnel.

8 recours hiérarchiques ont été engagés : 1 rejet total, 3 rejets partiels, 4 ont obtenu satisfaction.

1 recours en CAPL a été instruit, il a donné lieu à un rejet partiel de la demande de l'agent.

Au delà de ce bilan de campagne 2022, **F.O.- DGFIP** a tenu à évoquer le contexte de la campagne d'évaluation 2023 en cours avec le déploiement d'ESTEVE en remplacement de l'application EDEN-RH. Si la DGFIP s'est engagée pour qu'ESTEVE, logiciel interministériel, s'inspire d'EDEN RH, sur le fond, le décret du 28 juillet 2010 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État est respecté intégralement.

**Dans ce contexte, F.O.-DGFIP a rappelé que ce dispositif est source d'individualisme et de compétition entre les agents et les services et qu'il engendre des inégalités dans le déroulement de carrière.**

Il en va ainsi des promotions futures aussi bien par tableaux d'avancement que par liste d'aptitude pour les catégories A,B,C. Pour les A et A+, l'inflation galopante des postes au choix impose une vigilance accrue sur toutes les rubriques et notamment sur la « petite nouvelle » consacrée aux compétences managériales. A n'en pas douter, elle vaudra dans le cadre de mobilités futures et pour des promotions et ne devrait pas être en reste pour impacter les rémunérations...

**F.O.- DGFIP29** est également intervenu pour obtenir des clarifications auprès du Directeur en ce qui concerne certaines pratiques, certes limitées, consistant à baisser systématiquement les profils croix des agents sous prétexte de consignes données dans ce sens par la Direction... En réponse, le Directeur a apporté un démenti à ce qu'il a qualifié de légende urbaine.., il a par ailleurs indiqué que les consignes seraient données pour que les choses rentrent dans l'ordre ce que nous ne manquerons pas de vérifier auprès des collègues concernés...

### **Nouveau réseau de proximité – Bilan des accueils de proximité en 2022 :**

La Direction a indiqué que d'ici la fin de l'année 2023, le NRP se traduirait par 50 points de contacts sur le département avec des accueils assurés par une équipe dédiée dans les 10 centres des finances publiques ainsi que dans 40 tiers lieux (France service et Mairies) confiés aux équipiers de renfort de l'EDR. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'effectif du SAD (service

d'accueil départemental) est composé de 26 agents, les 23 emplois au TAGERFIP étant pourvus à l'exception de l'emploi de cadre A sur Morlaix.

Dans sa présentation, la Direction indique que les flux d'accueil tous canaux confondus (téléphone, physique, APRDV, e-contact, Balfus...) au sein des services de la DDFIP29 sont en baisse de 4,39 % en 2022 ( 642 989) par rapport à 2021 (671 247). Dans ce contexte, les équipes fixes du SAD prennent en charge 75 % de l'accueil immédiat en CFP et 80 % de l'accueil sur rendez-vous. Concernant les accueils en mairie ils mobilisent 9 équipiers de renfort ; en 2022, 1958 rendez-vous ont ainsi été assurés. Les motifs de sollicitations des usagers touchent à près de 84 % les questions en lien avec l'impôt sur le revenu.

Concernant les perspectives pour 2023, et compte tenu des nouveaux points d'accueil à couvrir, la Direction envisage d'ajuster certains accueils actuellement bimensuels vers une périodicité mensuelle.

**Lors de son intervention, la délégation F.O.- DGFIP29 a rappelé que le NRP a été dévastateur pour les implantations de la DGFIP et que 50 points de contacts ne constituent pas un réseau digne de ce nom.**

**F.O.-DGFIP29** n'est pas dogmatique et nous estimons que dans le cadre d'un véritable réseau implanté sur l'ensemble du territoire avec les effectifs en adéquation, l'intervention d'une équipe mobile dans les tiers lieux les plus excentrés aurait pu être un plus pour les usagers. Malheureusement, force est de constater que 26 emplois sont actuellement prélevés pour assurer le fonctionnement du SAD dans un contexte de pénurie d'effectifs et de services exsangues.. **Cela ne peut qu'interroger sur le bien fondé d'un tel dispositif qui a eu aussi pour vocation en 2019 de faire passer la pilule du NRP aux élus via la charte d'engagement de la DDFIP29...**

### **Budget de la DDFIP29 : bilan 2022 et prévisionnel 2023 :**

#### Bilan budgétaire 2022 :

Les crédits mis à disposition de la DDFIP29 sur l'exercice 2022 se sont élevés à 4 924 955 € soit une augmentation de + 1,02 % par rapport à 2021. Comme les années passées, les principaux postes budgétaires sont : les loyers et charges (1 770 000 €), les frais de déplacement et de mission (817 000 €), l'affranchissement (731 000 €). Ces trois postes de dépenses, représentent 67,5 % de l'exécution budgétaire, à noter que seul le poste affranchissement a connu une baisse en 2022 par rapport à 2021, année pendant laquelle les collectivités avaient effectué un rattrapage des refacturations à la DDFIP.

Sur cette année 2022, le fonds pour l'amélioration des conditions de vie au travail ( FACVT) a été utilisé en totalité pour 122 399 €, des travaux sont encore à financer sur 2023 ( raccordement des fontaines à eau).

Concernant les travaux immobiliers plusieurs opérations ont été menées sur différents sites en 2022 : Brest Duquesne (désamiantage, luminaires, sanitaires..), Carhaix ( espaces intérieurs, réseaux d'eau..), Chateaulin ( espaces intérieurs, lignes de vie, espace détente..), Douarnenez (espaces intérieurs, étanchéité terrasse, stores, rénovation auvent métallique..), Morlaix ( installation CDC Pro, vitrophanie dans le hall), Quimper Pilven (espace détente, vérin ascenseur), Quimper Ty Nay (espace détente,

espaces intérieurs), Quimperlé (sanitaires, lignes de vie..bornes électriques), Cité administrative (lignes de vie, canalisations eaux usées), Chateaubriand (portes monumentales, luminaires), Stérenn ( barrière levante, espace détente).

### Budget 2023 :

La dotation initiale allouée à la DDFIP29 pour 2023 est de 4 033 788 € soit une augmentation de 3,44 % par rapport à 2022. plusieurs opérations immobilières sont d'ores et déjà programmées : Brest Duquesne ( raccordement à la boucle de chaleur urbaine, remplacement grilles d'aération..), Carhaix ( remplacements des ouvrants et volets rez de chaussée et 1<sup>er</sup> étage..), Chateaulin( percement d'une porte entre zone SAD et bureau, rénovation sanitaires..), Douarnenez ( climatisation local informatique, peinture salle de réunion.), Morlaix (espace détente, pose plafonds lumineux (CHS-CT), extension restaurant administratif), Quimper Pilven (Travaux de cablage), Quimper Ty Nay (remplacement des ouvrants sous sol), Quimperlé (changement des radiateurs), Chateaubriand ( réaménagement des espaces intérieurs).

La Direction a également évoqué le décret 2019-771 dit tertiaire du 23 juillet 2019 qui concerne les bâtiments de plus de 1 000 m<sup>2</sup> de surface qui devront réduire progressivement leur consommation énergétique (eau, électricité, gaz) d'ici 2050 (-60%)...

Pour **F.O.- DGFIP** cet objectif et son impact en terme de rénovation des bâtiments publics représente un chantier pharaonique en terme de rénovation ainsi qu'un enjeu nécessitant des financements massifs...affaire à suivre...

### Point sur le versement de l'indemnité carburant :

Dans le cadre de l'aide spécifique gouvernementale de 100 € en faveur des actifs utilisant leur véhicule pour travailler ou se rendre à leur travail, la DGFIP a été sollicitée jusqu'au 31 mars 2023 pour couvrir le dispositif via le site impots.gouv.fr. Une application a été mise à disposition pour traiter ces demandes, la Direction a indiqué que 70 % des foyers avaient pu bénéficier de cette aide soit 147 000 sur le Finistère. 10 lignes téléphoniques avaient été mise à disposition dans un premier temps, désormais 1 seule ligne est active jusqu'à fin avril, un reliquat de demandes nécessitant un retraitement.

### Points divers :

Dans le prolongement des précédents Comités techniques et CSAL, **F.O.- DGFIP29** est intervenu pour évoquer la situation de bon nombre de services en difficultés souffrant de déficits d'emplois en lien avec notamment des effectifs sous calibrés dans le cadre des opérations NRP, des départs en retraite et des arrêts de travail non remplacés, autant de paramètres qui perturbent fortement l'exercice des missions et les conditions de travail des personnels.

Tour à tour ce 3 avril en CSAL, nous avons évoqué les services du SGC de Châteaulin, de la Trésorerie de Concarneau, des SIP de Carhaix et Quimper, liste non exhaustive tant l'ensemble des services départementaux souffrent actuellement de manque de moyens humains...

En réponse à ces lourdes problématiques de fonctionnement de ces services, la Direction a évoqué des renforts ponctuels, voire l'intervention du SAR et le recrutement d'emplois Pactes et contractuels notamment sur Carhaix. Comme pour tenter de minimiser nos

alertes, le Directeur a indiqué que l'essentiel était assuré évoquant notamment le rendez vous respecté du calendrier de production des comptes de gestion sur la partie SPL...La Direction a poursuivi en évoquant le sempiternel couplet sur la nécessaire automatisation des process, solution miracle pour sortir de l'impasse...**une fois de plus, force est de constater que la maison brûle et que les propriétaires regardent ailleurs...**

**F.O.-DGFIP29** est intervenu à nouveau sur les effectifs du PPD à Brest dans le prolongement de la pétition rédigée par les collègues en début d'année pour dénoncer la perte d'un emploi fléché par l'intelligence artificielle alors que la charge de travail ne cesse d'augmenter... nous avons d'ailleurs évoqué l'insistance de la Direction dernièrement auprès du service pour relancer les fiches de programmation, les résultats de l'IA n'étant pas au rendez vous...De plus nous avons aussi indiqué qu'il n'y avait toujours pas d'indicateur pour mesurer les résultats des contrôles ciblés par l'IA et le data mining (indicateur CF51)...

Sur le sujet des suppressions d'emplois et du potentiel impact RH, nous avons pointé la nécessaire information que doit apporter en amont la Direction aux agents concernés, un défaut d'attention sur ces questions sensibles pouvant être particulièrement traumatisant.

**Pour F.O.- DGFIP, et alors que le PPD risque fort de se retrouver avec un déficit d'un cadre B au 1<sup>er</sup> septembre 2023, il est essentiel que la Direction prenne en compte la situation au regard des enjeux du service et maintienne la stabilité de l'équipe en place !**

**F.O.- DGFIP29** est aussi intervenu dans ce CSAL sur la formation professionnelle en pointant le véritable défi actuel en terme de formation continue et initiale que constitue le renouvellement générationnel en cours. Pour **F.O.- DGFIP** et alors que les services départementaux de formation se démènent sans compter pour élaborer des stratégies locales, force est de constater que l'ENFIP n'est pas à la hauteur des enjeux, nous y reviendrons lors d'un prochain CSAL..

**F.O.-DGFIP29** est revenu sur le conflit des retraites en cours en indiquant que la DGFIP n'était pas concernée par le service minimum imposé à certaines activités professionnelles (transports, santé, éducation) ce qui implique pour les agents, de devoir informer l'employeur 48 heures avant la perspective effective de la grève.

**F.O.- DGFIP** a dénoncé le fait que certains collègues se voit contraint par leur encadrement de déclarer leur situation de grévistes en amont d'une journée nationale de mobilisation ! le Directeur a indiqué ne pas en être à l'origine, il s'est engagé à faire passer le message aux chefs de services selon lequel, la DGFIP n'impose pas à ses agents de se déclarer grévistes à l'avance et que c'est bien à l'employeur d'établir les absences le jour de la grève !

**La délégation F.O.- DGFIP29 en CSAL : Murielle MORICCI ( PCRQP Quimper), Florence JAVELOT (EDR), Anne COROUGE (PPD Brest), Fanny SADAT (PTGC Quimper), Delphine SIMON (SAD Châteaulin), Thierry ROLLAND (Direction Brest), Thibaut CHAPLAIN (EDR), Erick GUERRY (Permanent F.O.- DGFIP29).**

**LES AGENTS  
DES FINANCES  
PUBLIQUES MÉRITENT  
PLUS ET MIEUX**

